



## DECISION N° CNIGP/LR/STG 2011/06-2

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L642-17 à 21 et ses articles R642-33 et R642-34,

Vu les avis émis par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de ses séances des 13 septembre 2011 et 15 janvier 2015,

Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 30 mai 2013,

Décide :

1) L'Association « Le Veau Sous La Mère » est reconnue en qualité d'organisme de défense et de gestion pour les labels rouges suivants :

LA 03/81 « Viande de veau nourri par tétée au pis »

LA 08/13 « Viande de veau nourri par tétée au pis et complétement principalement aux céréales – veau de type B ».

2) La présente décision abroge et remplace la décision N° CNIGP/LR/STG 2011/06-1.

Fait le

23 JAN. 2015

  
Jean-Luc DAIRIEN

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX

France

TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)